



BUDGET ANNEXE ADS 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-62871 « Remboursement de frais à la collectivité de rattachement » (Dépenses)	+ 6 700,00€	
012-64111 « Rémunération principale » (dépenses)	- 6 700,00€	